

# DOMAINE AMIANTE - SANS MENTION (INITIALE)

TARIF PUBLIC : 750,00 € COUT HORAIRE : 35,71 € DUREE : 3 jours soit 21 heures

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique; Maîtriser les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amianté ; Maîtriser les protocoles d'intervention lors du repérage; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité; Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation); Savoir formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B ; Savoir fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement ; Savoir rédiger des rapports en langue française.

## CONTENU DU PROGRAMME

Conforme à l'arrêté du 24 décembre 2021 dans le domaine Amiante sans mention : Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; Le matériau amianté, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ; Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amianté ; Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amianté ; L'historique des techniques d'utilisation de l'amianté et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amianté jusqu'à leur interdiction ; Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amianté, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amianté dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amianté et à l'élimination des déchets contenant de l'amianté ; Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ; les techniques et modes opératoires relatifs aux intervention sur matériaux et produits contenant de l'amianté.

## NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants maximum : 15

## PUBLIC VISE

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier en indépendant ou salarié.

## PRE-REQUIS

Aucun

## MODALITES D EVALUATION

Examen de type questionnaire à choix multiple

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

En présentiel : Support digital au stagiaire, présentation sur vidéoprojecteur, exposés, cas pratique...

En distanciel : Support digital remis au stagiaire, présentation via logiciel Teams, exposés, cas pratique...

Matériel requis pour formations en distanciel :

- Ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone

## MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel ou en Formation à Distance Synchrones

## HORAIRES

Matin : 9h00 - 12h30 / Après-midi : 13h30 - 17h00 (en E-learning horaires à discrétion du stagiaire)

## ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

## FORMALISATION

Attestation de formation

## ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable  
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivi par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## SATISFACTION

Taux de satisfaction :

 88 %

Taux de réponse : 75% (47 participants ont répondu / 16 n'ont pas répondu)